

L'ajournement

Les Canadiens se rendent compte que les disparités ne cessent de s'accroître depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir. Une frontière sépare les riches des pauvres et les différentes classes de la société. Des querelles ont opposé le gouvernement fédéral et les provinces. Il y a eu des conflits entre l'Est et l'Ouest. Il y a eu aussi des querelles linguistiques, entre le Canada français et le Canada anglais. Nous avons trouvé des moyens de résoudre ces conflits. Toutefois, il n'y a encore jamais eu de lutte de classes et les Canadiens espèrent que cela ne se produira jamais. Pourtant, c'est de plus en plus évident. Ce n'est pas comme ce qui se passe en Grande-Bretagne ou ailleurs et que nous pouvons voir à la télévision, mais cela commence à se produire chez nous. Quand on voit les gens faire la queue dans les églises pour obtenir des bons d'alimentation et des aumônes, c'est que les choses vont mal. Nous ne pouvons pas instaurer des programmes qui accentueront les clivages sociaux. Pourtant, tel sera précisément l'effet de certains des programmes prévus dans ces deux budgets.

Vous me faites signe que mon temps de parole est terminé, monsieur le Président. Je voudrais poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

● (1800)

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Je n'en suis pas certain, mais je ne pense pas qu'il y ait consentement unanime.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

La motion d'ajournement de la Chambre est proposée d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—L'EXAMEN DES DEMANDES DE REVENU GARANTI. B) ON DEMANDE LA GARANTIE DU MINISTRE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le bureau régional de la santé et du bien-être de Regina a 67,500 demandes de supplément de revenu garanti à dépouiller. En janvier dernier, on nous a dit que les 27 employés temporaires habituellement retenus pour faire ce travail ne reviendraient pas cette année pour traiter toutes ces demandes avant la date d'émission des chèques du mois d'avril. J'ai soulevé la question à la Chambre le 4 février dernier et le ministre n'a pas nié que ce travail serait confié à moins de monde cette année. Il a fait savoir qu'il avait approuvé l'insertion d'un avis afin qu'aucun bénéficiaire ne se trouve privé de son chèque de SRG en avril. Depuis le 4 février, toutefois, la plupart des surnuméraires ont été engagés; il semble que la plupart des demandes seront traitées et que quelques bénéficiaires seront déçus de ne pas toucher leur chèque en avril.

En ce qui concerne les services, toutefois, l'inquiétude n'est pas disparue. Nous apprenons aujourd'hui même que les deux centres auxiliaires, situés à Scarborough et à Oakville, ont été fermés ou le seront au 31 mars. Il s'agit d'une fermeture permanente. Les employés du ministère de la Santé nationale

et du Bien-être social, comme les autres fonctionnaires, s'aperçoivent qu'ils n'ont pas de sécurité d'emploi. Il faut donc s'attendre à de nouveaux moyens de pression, grèves et autres, de la part des syndicats.

La lenteur des services n'est pas attribuable aux employés mais bien au gouvernement qui a décidé de réduire et de comprimer. Le rapport Nielsen semble mettre en application le thème central du gouvernement, qui est de réduire. Tout investissement qui ne rapporte pas financièrement est à proscrire. Par conséquent, les Canadiens ne reçoivent plus de l'État les mêmes services qu'auparavant. Je demande au ministre de réviser sa méthode de réduction des dépenses qui consiste à réduire les services, comme il l'a fait à Regina et ailleurs au Canada au début de l'année. J'imagine qu'il a reconnu son erreur puisqu'il a comblé ces postes de nouveau pour que les demandes en vue d'obtenir le supplément de revenu garanti puissent être examinées. Je demande au ministre d'assurer un personnel suffisant pour réduire au minimum les difficultés éprouvées par ceux qui relèvent de lui, c'est-à-dire les personnes âgées, les jeunes et les malades. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) est chargé de voir à ces personnes. Chaque fois qu'il supprime un programme ou réduit les fonds affectés à un centre quelconque, il réduit les services que reçoivent les personnes âgées, les jeunes et les malades.

● (1805)

[Français]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour assurer ou «réassurer» le député ainsi que tous les bénéficiaires du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint et leurs familles que le nombre d'employés actuel est suffisant pour examiner toutes les demandes de renouvellement à temps.

Comme le député l'a fait remarquer à la période de questions du 4 février, le nombre d'employés temporaires embauchés cette année pour examiner les demandes de renouvellement annuelles est inférieur à celui de l'année dernière. Cependant, les chiffres qu'il a indiqués sont inexacts et j'aimerais les corriger parce que la déclaration du député peut avoir donné l'impression que le ministère aura beaucoup de mal à examiner les demandes de renouvellement à temps. Le député prétend que le bureau régional des programmes de la sécurité du revenu de Regina a embauché cette année deux employés temporaires contre 27 l'année dernière. En fait, ce sont 18 employés temporaires qui ont été embauchés cette année contre 22 l'année dernière.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) est convaincu que de faibles diminutions dans le nombre d'employés n'empêcheront pas le ministère d'examiner les demandes de renouvellement à temps. Cependant, on étudie soigneusement la situation et, si des difficultés se présentent, je peux vous assurer que des employés à plein temps seront réaffectés temporairement pour qu'aucune demande ne soit traitée en retard. Le ministre n'ignore pas que les bénéficiaires du supplément de revenu garanti ainsi que ceux de l'allocation au conjoint comptent sur le paiement régulier de ces prestations. Il a demandé au ministère de s'assurer que chaque demande de renouvellement du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint soit examinée à temps.